

COVID-19 :
Les dispositifs d'accompagnement des entreprises

Face à la crise sanitaire, l'Etat, la BPI, la Région Bretagne, les chambres consulaires et bien sûr Lamballe Terre & Mer se mobilisent pour soutenir les entreprises.

L'État a mis en œuvre plusieurs dispositifs en action, par exemple :

- Fonds de solidarité (aide directe aux entreprises pour perte de CA)
- Report des charges sociales des entreprises,
- Autorisation de chômage partiel.

BPI France (Banque Publique d'Investissement) a adapté ses dispositifs de soutien pour les entreprises :

- Garantie pour les crédits de trésorerie des PME jusqu'à 250 000 euros,
- Extension des garanties sur les découverts bancaires.

La région Bretagne a mis en place un plan de soutien de l'économie, en :

- Adaptant et anticipant les versements de ses dispositifs d'aides économiques,
- En créant avec BPI France, le Prêt REBOND pour les TPE/PME bretonnes (artisans commerçants ciblés) de plus d'un an rencontrant un besoin de financement (prêt garanti à 100%, taux zéro, pas de frais de dossiers ni d'assurance),
- Mettant en place un moratoire de 3 à 6 mois pour le versement des échéances (prêt ou avance remboursable).

Lamballe Terre & Mer a pris également un certain nombre de mesures. L'ensemble des aides économiques (aide agricole, PASS Commerce Artisanat, aide à l'immobilier) sont versés en anticipation à 90%. Des reports sur les loyers économiques des bâtiments communautaires sont en cours de montage.

D'autres actions sont également en œuvre comme :

- Le maintien de l'ouverture des déchetteries pour l'accès aux professionnels,
- La poursuite des chantiers partout où cela est possible dans le respect de la protection des intervenants,
- L'accélération des paiements en cours aux entreprises prestataires et aux fournisseurs,
- Le report des facturations de l'eau et de l'assainissement collectif,
- La suspension des relances et les pénalités pour les retards de paiements.

Lamballe Terre & Mer est en contact avec l'ensemble des acteurs (DGFIP, URSAFF, DIRECTE, BPI, EPCI, Région Bretagne, chambres consulaires, syndicats, branches professionnelles) pour orienter le tissu entrepreneurial local vers les dispositifs d'accompagnement mis en place.

Les agents de la direction de l'économie assurent une continuité de service grâce au télétravail. Les équipes répondent aux questions des entreprises et les orientent vers les dispositifs d'appui mis en place.

Tél : 02 96 50 00 30 et prioritairement par mail à : economie@lamballe-terre-mer.bzh

Contact presse : Service Communication - communication@lamballe-terre-mer.bzh